

Compte rendu de séance

Séance du 28 Mai 2019

L'an 2019 et le 28 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CATIN Régine Maire

Présents : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme LION Sandrine, M. JOST François, Mme BAUDOT Martine, Mme TRICHET Louisette, Mme GERVAIS Anne-Marie, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, M. FONT Antoine, Mme CHEVREUX Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RANGER Fabienne à Mme LION Sandrine, M. BOURGEOIS Philippe à Mme CATIN Régine, M. BEC Eric à M. VERITE Patrice, M. LAURENT Fabien à Mme TRICHET Louisette, Mme JOLY Marie-Claude à Mme BAUDOT Martine, M. MONS Jean-Pierre à Mme CHEVREUX Carole, Mme FOUACHE Marie-Paule à M. FONT Antoine

Absent(s) : M. CAILLEUX Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 21/05/2019

Date d'affichage : 21/05/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le : 29/05/2019

et publication ou notification

du : 29/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERVAIS Anne-Marie

Invité : Monsieur LECLERC Guillaume, ALTER PUBLIC

1) ZAC DES PERDRIELLES

- Présentation du Comptes Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC), révisé au 31/12/2018 par Monsieur LECLERC Guillaume d'ALTER PUBLIC. Il n'y a pas d'évolution dans le bilan financier.
Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 19 novembre 2014,
Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 établi par ALTER Public
Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public,

Le Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye après en avoir délibéré,

- ⇒ Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2018 portant des dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 1 520 K€ HT.

A la majorité (pour : 13 contre : 4 abstentions : 1)

- Le résultat de l'enquête publique est favorable au DUP (Déclaration d'utilité publique) du projet d'urbanisation de la ZAC des Perdrielles sur le territoire de la commune de Fontevraud l'Abbaye. L'arrêté a été établi par la préfecture en date du 20 mai 2019 et a été réceptionné en mairie le 27 mai 2019. Il sera affiché en mairie pendant une durée de 2 mois.